



ADEPT



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEFENSE DES BIENS PATRIMONIAUX FRANÇAIS EN TUNISIE

55 rue Perronet 92200 NEUILLY SUR SEINE

site Internet : <http://www.adept-tunisie.com>

mail : asadept89t@adept-tunisie.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2015 **PROCES VERBAL**

REFERENCES (ci-jointes) - 1/ Rapport moral du Président
2/ Compte d'exploitation et bilan 2014

L'an deux mille quinze, le 10 avril à 9 H30, les membres de l'ADEPT se sont réunis, sur convocation faite dans les délais légaux pour tenir leur Assemblée Générale Ordinaire (AGO) 2015 au 2 bis rue Château 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Mr BADELON Louis, Président de l'ADEPT, ayant déclaré la séance ouverte, l'AGO a élu à l'unanimité des présents et représentés :

- Président de l'AG : Mme PEREZ
- Secrétaire : Mme ROUMEAUX Micheline
- Scrutateurs : Mme DEMATHIEU TAVERNA

Après émargements des présents et vérification des pouvoirs, la feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui dénombrent 35 présents ou représentés. Le quorum étant atteint le Président de l'Assemblée déclare que les conditions sont remplies pour que l'ADEPT tiende son AGO 2015

I - RAPPORT MORAL

M. BADELON fait l'exposé de son rapport moral et répond aux questions. A la suite du rapport moral Me TEKAYA rend compte de ses actions en Tunisie et répond aux questions

II. RAPPORT FINANCIER

Mr BADELON prend la parole pour présenter les comptes de l'exercice 2014. Il souligne les économies importantes réalisées sur les dépenses qui ont été considérablement réduites et dont l'essentiel ne porte plus que sur les frais de courrier et d'Assemblée Générale avec notamment les déplacements à Marseille et à Paris de M° Tekaya, Mr Badelon répond aux questions.

III. RESOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont discutées puis mises aux voix :

1ère RESOLUTION,:

L'Assemblée approuve le rapport moral du Président,

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION, L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2014 dont les documents sont mis légalement à leur disposition au siège de l'association.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3ème RESOLUTION,

L'Assemblée donne quitus au trésorier Mr Badelon pour les comptes de l'exercice 2014.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

4ème RESOLUTION,:

L'Assemblée approuve le procès verbal de l'AGO 2014 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration sortant.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

5ème RESOLUTION,:

Après appel de candidatures et personne ne s'étant manifesté l'Assemblée élit Président de l'ADEPT Mr BADELON Louis qui déclare accepter cette élection
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

6ème RESOLUTION,:

Après appel des candidatures et personne ne s'étant manifesté, l'Assemblée élit au Conseil d'Administration (CA)

- Mme ROUMEAUX Micheline
- Mr le Dr PEREZ Charles

et donne tout pouvoir à ce Conseil d'Administration pour agir au mieux des intérêts des adhérents.

Le Conseil d'Administration présidé par Mr BADELON Louis, précédemment élu par l'AGO, élit comme membres du bureau :

Secrétaire Générale : Mme ROUMEAUX Micheline,

Trésorier-adjoint : Mme ROUMEAUX Micheline

Délégués régionaux : ROUMEAUX Micheline, PEREZ Charles, MILONE Antonin.

Aucun candidat ne s'étant présenté pour assurer les fonctions de trésorier l'Assemblée Générale accepte que les fonctions de trésorier continuent d'être assumées par le Président Mr BADELON Louis avec l'aide de la trésorière-adjointe Mme ROUMEAUX

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

7ème RESOLUTION,:

L'Assemblée propose de fixer la cotisation 2015 des membres actifs à 20 € par adhérent quel que soit le nombre des indivisaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Ces résolutions votées, le Président Badelon passe la parole aux questions diverses, puis après quelques échanges de point de vue avec les membres présents et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 12 h 30 .

FAIT A NEUILLY SUR SEINE LE 9 AVRIL 2015 POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Le Président de l'AGO

La secrétaire

Les scrutateurs